



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1821 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE SECTEUR SAINTE-GERTRUDE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement
modifiant le règlement de zonage numéro 1787

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1821 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de retirer les usages « Habitation bifamiliale (H-2) », « Habitation trifamiliale (H-3) », « Habitation multifamiliale (H-4) » et « Habitation collective (H-5) » dans la zone H06-631 (Secteur Sainte-Gertrude) ».**

Ce premier projet de règlement a pour objet de retirer, de la zone H06-631, les usages « Habitation bifamiliale (H-2) », « Habitation trifamiliale (H-3) », « Habitation multifamiliale (H-4) » et « Habitation collective (H-5) », à structures isolée et jumelée, et d'ajouter, pour l'usage « Habitation unifamiliale (H-1) », à structures isolée, jumelée et contiguë, la note (23) libellée comme suit :

« (23) Seul l'usage H-5 1) « Maison de chambres et pension », existante au 7 juillet 2025, est autorisé et spécifiquement une « Maison de chambres pour travailleurs » comportant un minimum de 5 chambres locatives destinées à des ouvriers. »

Description approximative de la zone H06-631

La zone H06-631 comprend les immeubles de la rue des Frênes (côté pair seulement), ceux portant les numéros 8595 et 8600 de l'avenue des Saules ainsi qu'une partie du 8590 de cette même avenue, propriété de l'Office municipal d'habitation de Bécancour.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le **lundi 18 août 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement et l'illustration de la zone H06-631 peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 30 juillet 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville